

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 16 novembre 2023

Date de convocation : le 10 novembre 2023

Date d'affichage : le 10 novembre 2023

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, François MATHEVET, Béatrice DAUPHIN, Pascale HULAIN, Gilbert LORENZI, Jean-Baptiste CHOSSY, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Alain LAURENDON, Pascale PELOUX, Jean-Marc BEGARD, Hervé DE STEFANO, Jérôme SAGNARD, Françoise DESFETES, Ramazan KUS, Carole TAVITIAN, Kenzo MORINELLO, Gustave BARTHELEMY, Sandra VERRIERE, Alex SOUCHON, Jean-Pierre BRAT, Gilles VALLAS, Carole OLLE, Julie TOUBIN,

Etaient absents : René FRANÇON, Christophe BLOIN, Ghyslaine POYET, Serge GOMET, Flora GAUTIER, Laurence MONIER, Muriel COUTURIER, Margaux MEYER,

Avaient donné procuration : René FRANCON à Béatrice DAUPHIN, Christophe BLOIN à Hervé DE STEFANO, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Serge GOMET à Olivier JOLY, Laurence MONIER à Pascale PELOUX, Muriel COUTURIER à Pascale HULAIN.

Secrétaire de séance : Pascale PELOUX**N° 2023-093**

---*---

OBJET FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2023**Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier les crédits énoncés ci-dessous, de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
6042-317	ACHATS DE PREST. DE SERVICES	70 000,00 €	
60612-022	ENERGIE - ELECTRICITE	- 180 000,00 €	
60613-020	CHAUFFAGE URBAIN	- 260 000,00 €	
60628-020	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	31 500,00 €	
60632-020	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	- 12 000,00 €	
60632-317	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	- 3 000,00 €	
611-7222	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	20 000,00 €	
61521-322	TERRAINS	5 000,00 €	
615221-213	BÂTIMENTS PUBLICS	- 5 000,00 €	
615221-331	BÂTIMENTS PUBLICS	- 5 000,00 €	
61558-020	AUTRES BIENS MOBILIERES	10 000,00 €	
6228-020	DIVERS	19 000,00 €	

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
 Séance du 16 novembre 2023

		Dépenses	Recettes
TOTAL FONCTIONNEMENT		54 000,00 €	54 000,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT			
1641-01	EMPRUNTS EN EUROS	30 000,00 €	
2031 243	FRAIS D'ETUDES - MAIRIE	- 84 000,00 €	
2041582 003	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - BARQUES	- 90 000,00 €	
2041582 361	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - VOIRIE	10 000,00 €	
2111 104	TERRAINS NUS - RESERVE FONCIERE	- 50 000,00 €	
2158 201	BATIMENTS PUBLICS - TRAVAUX ECOLES	63 000,00 €	
21351 367	BATIMENTS PUBLICS - CRECHE	- 8 000,00 €	
2152 472	INSTALLATIONS DE VOIRIE - MOBILIER URBAIN	- 10 000,00 €	
2188 179	AUTRES - TEMPS PERI EDUCATIFS	- 2 800,00 €	
2188 526	AUTRES - POLE ASSOCIATIF	- 10 200,00 €	
2313 005	CONSTRUCTIONS - RENOVATION UNCHATS	- 181 000,00 €	
2313 006	CONSTRUCTIONS - RENOVATION MATS TRUS	- 245 000,00 €	
2313 201	CONSTRUCTIONS - TRAVAUX ECOLES	- 63 000,00 €	
2313 332	CONSTRUCTIONS - DIVERS	- 20 000,00 €	
2313 440	CONSTRUCTIONS - POLYVALENTE	20 000,00 €	
2313 517	CONSTRUCTIONS - PASSERELLE	10 000,00 €	
2313 518	CONSTRUCTIONS - MAISON DES REMPARTS	197 000,00 €	
2315 003	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - BARQUES	290 000,00 €	
2315 004	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - M MANDARD	280 000,00 €	
2315 201	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - TRAVAUX ECOLES	- 30 000,00 €	
2315 361	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - VOIRIE	- 290 000,00 €	
2317 465	IMMO. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPO. - BORDS DE LOIRE	195 000,00 €	
4912-01	DEPRECIATION COMPTE REDEVABLES	15 000,00 €	

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 16 novembre 2023

RECETTES INVESTISSEMENT			
021-01	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT		267 000,00 €
024-01	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		- 264 000,00 €
4912 01	DEPRECIATION COMPTE REDEVABLES		33 000,00 €
10226 01	TAXE D'AMENAGEMENT		- 50 000,00 €
13462 003	Dotation de soutien à l'investissement local - BARQUES		85 000,00 €
1385 003	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES - BARQUES		190 000,00 €
1381 005	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - UNCHATS		- 60 000,00 €
1381 006	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - MATS TRUS		- 150 000,00 €
1318 243	AUTRES - MAIRIE		- 35 000,00 €
1312 514	REGIONS - VIDEOPROTECTION		8 000,00 €
21318 517	AUTRES BATIMENTS PUBLICS - PASSERELLE		2 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		26 000,00 €	26 000,00 €

La commission Finances réunie le 7 novembre 2023 a donné un avis favorable suite à la présentation de cette décision modificative n°2.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer pour :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 telle que proposée ci-dessus.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Séance du 16 novembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales,

Par 4 abstentions et par 27 voix POUR,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 telle que proposée ci-dessus.

**ONT SIGNE AU REGISTRE, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A Saint-Just Saint-Rambert, le 16 novembre 2023

Olivier JOLY
Maire de Saint-Just Saint-Rambert



Pascale PELOUX
La secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-Préfecture de Montbrison
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

